Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-quatrième session
Point 8.4 de l'ordre du jour

EB134/CONF./10 Add.1
22 janvier 2014

Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Le rôle du système de santé pour traiter le problème mondial de la violence, en particulier à l'encontre des femmes et des filles

2. Lien avec le budget programme 2014-2015 (voir document A66/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA66/A66_7-fr.pdf)

Catégorie : 2. Maladies non transmissibles	
Secteur de programme : Violence et traumatismes	Réalisation 2.3 Produit 2.3.3
Secteur de programme : Santé mentale et abus de substances psychoactives	Réalisation 2.2 Produit 2.2.2
Catégorie : 3. Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie	
Secteur de programme : Santé génésique et santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent	Réalisation 3.1 Produit 3.1.4
Catégorie : 5. Préparation, surveillance et intervention	
Secteur de programme : Gestion des crises et des risques associés aux urgences	Réalisation 5.3 Produit 5.3.1

En quoi cette résolution contribue-t-elle à la réalisation/aux réalisations du/des secteur(s) de programme susmentionné(s) ?

Cette résolution contribuerait à porter une attention accrue à la violence, exercée en particulier à l'encontre des femmes et des filles, en la considérant comme un problème de santé publique, à ses graves conséquences sanitaires et aux possibilités de prévention, ainsi qu'au rôle joué par le secteur de la santé pour combattre la violence. Elle conforterait plus avant le rôle du secteur de la santé au sein d'une action multisectorielle et conférerait aux responsables du secteur de la santé résolus à agir un mandat plus ferme pour traiter cette question.

Cette résolution permettrait de sensibiliser à la violence et à la prévention de la violence, exercée en particulier à l'encontre des femmes et des filles, et à l'interdépendance entre les différents types de violence ; aux liens existant entre violence et maladies non transmissibles ; et à la nécessité d'aborder la violence sous un angle plus vaste. Elle pourrait inciter les bailleurs de fonds à investir davantage dans la prévention de la violence.

Cette résolution permettrait d'accroître la collaboration tant entre l'OMS et ses partenaires extérieurs qu'au sein de l'Organisation.

Les produits ou services demandés dans cette résolution sont-ils déjà inscrits dans le budget programme ? (Oui/non)

Oui

3. Coût estimatif et incidences en termes de personnel par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la durée de la mise en œuvre des activités du Secrétariat demandées dans la résolution, et ii) le coût de ces activités (à US $10 000 près)

i) Cinq années (couvrant la période 2014-2018)

ii) Total : US $34,65 millions (personnel : US $18,81 millions ; activités : US $15,84 millions)

b) Coût pour l'exercice 2014-2015

Indiquez la partie du coût indiqué au 3.a) qui correspond à l'exercice 2014-2015 (à US $10 000 près)

Total : US $13,54 millions (personnel : US $7,39 millions ; activités : US $6,15 millions)

Indiquez à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions, le cas échéant

À tous les niveaux de l'Organisation

Le coût estimatif est-il entièrement inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2014-2015 ? (Oui/non)

Oui

Si « non », indiquez le montant qui n'est pas inclus

c) Incidences au plan du personnel

La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? (Oui/non)

Oui, pour l'exercice 2014-2015

Pour l'exercice 2016-2017 et au-delà, il conviendra peut-être de recourir à du personnel supplémentaire, en particulier aux niveaux régional et national.

Si « non », indiquez le personnel supplémentaire nécessaire – en équivalent plein temps –, en précisant dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises, le cas échéant

La nécessité de recourir à du personnel supplémentaire dépendra de l'élaboration du plan d'action mondial demandée dans la résolution.

4. Financement

Le coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 indiqué au 3.b) est-il entièrement financé ? (Oui/non)

Non : environ US $5 millions sur les US $13,54 millions prévus pour l'exercice ont déjà été garantis.

Si « non », indiquez le déficit de financement et comment les fonds seront mobilisés (précisez les sources de fonds escomptées)

Pour l'exercice 2014-2015, le déficit de financement est d'environ US $8,54 millions. On envisage de le combler grâce au dialogue sur le financement et à une action concertée de mobilisation des ressources.

= = =